

BEUX-INFO

Bulletin municipal d'information



N° 5 - Juillet 1997

BEUX *Info*

N° 5 - Juillet 1997

SOMMAIRE

1	Sommaire
3	Le mot du Maire
4-7	Compte-rendu des conseils municipaux
8-9	P.O.S. : le point après la concertation
10-11	Future mairie : Le coup d'envoi des travaux est donné
12	Les anciens à l'honneur autour d'une bonne table
13	Brocante : une première édition pleine de promesses
14-15	Lucie et François Cazala fêtent leurs noces d'or
16	ITINERIS : relais et chateau... d'eau !
17	Nouvelles des écoles - Rappel de civisme
18	Concours des maisons fleuries
19	Association de Beux - Fête intercommunale du sport
20	Page d'informations paroissiales

Nous voici déjà en été, et le grand chantier de l'année pour notre commune n'a pas encore démarré. Toutefois, comme vous pourrez le lire dans ces pages, l'aménagement de la future mairie et d'un logement, retardé par des questions de procédure de marchés publics, va être mis en route dans les tous prochains jours. Les nouveaux locaux devraient être opérationnels au tout début de 1998.

Concernant le Plan d'Occupation des Sols, la révision est en bonne voie et devrait pouvoir être adoptée d'ici environ 6 mois, permettant enfin à de nouvelles familles de venir s'installer dans notre village. La question de la fermeture d'une classe sera peut-être résolue positivement par la venue de jeunes couples à Beux.

Je tiens également à saluer et à remercier les familles qui sont venues s'installer dans notre commune depuis environ un an. Que ce soit en construisant ou en rénovant de l'ancien et en le faisant revivre, toutes contribuent au développement et à l'embellissement de notre village. De plus, cet apport de "sang neuf" aidera sans doute à redynamiser la vie communale et associative.

Au nom de tout le village je leur souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

A tout le monde, je souhaite de bonnes vacances que ce soit sur place ou ailleurs et qu'avant tout la convivialité et la bonne entente l'emporte sur le reste ; chacun y gagnera !

Bernard GUITTER

Compte-rendu des conseils municipaux

----- Séance du 10 février 1997 -----

Redevance d'assainissement pour les exploitations agricoles

Considérant que la redevance d'assainissement ne s'applique pas à la consommation d'eau à usage agricole et en conformité avec l'arrêté préfectoral relatif à ce sujet, le C.M. décide que les exploitations agricoles ne disposant pas de compteur spécifique pour les usages agricoles paieront la redevance jusqu'à hauteur de 40 m³ par personne et par an. Au-delà de ce forfait la redevance ne sera pas due.

Cession d'un terrain communal

Le maire informe le C.M. de la demande d'un particulier d'acquérir une parcelle communale. Considérant que cette parcelle est un chemin qui permet l'accès à certaines propriétés, le C.M. refuse d'accéder à cette demande.

Choix d'un coordonnateur de sécurité

Le maire précise que pour les travaux d'aménagement de la nouvelle mairie et d'un logement, la loi impose désormais de confier la surveillance et la sécurité du chantier à un coordonnateur de sécurité. Après examen des différentes propositions, le C.M. retient l'offre de la Sté AFICOOR de Moulins les Metz et autorise le maire à signer le contrat avec cette société.

Indemnisation du greffier chargé de l'établissement du rôle de chasse

Suite à la location de la chasse communale pour un nouveau bail de 9 ans, le C.M. décide d'allouer au greffier chargé de la confection du rôle de répartition du produit de la location, une indemnité de 4% du montant à répartir entre les propriétaires.

----- Séance du 27 mars 1997 -----

Compte administratif de 1996 - Compte de gestion 1996

Le C.M. approuve à l'unanimité, le compte administratif présenté par le maire et le compte de gestion présenté par le receveur municipal pour l'exercice 1996. Ces deux comptes s'établissent comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT :	814.554,68 F.	677.413,21 F.
INVESTISSEMENT :	645.314,64 F.	645.314,64 F.

L'excédent global de clôture s'élève donc à 137.141,47 F.

Mise en place de la nouvelle comptabilité M14

Le maire précise qu'à compter du 1er janvier, toutes les communes sont tenues d'appliquer la nouvelle instruction comptable dite M14. Le C.M. est appelé à se prononcer sur un certain

nombre d'options concernant la pratique des amortissements, le niveau de vote des crédits, le type de plan de compte etc...

Création d'un budget annexe d'assainissement

Le C.M. décide à l'unanimité, de créer un budget annexe du service assainissement adapté suivant la norme comptable M49. Le C.M. décide de transférer l'actif relatif aux réseaux d'assainissement pour un montant originel de 324.610 F. Sur cet actif, il décide d'appliquer un taux de vétusté de 50% et d'amortir la valeur résiduelle sur 20 ans.

Budget du service assainissement

Le C.M. approuve à l'unanimité, le projet de budget annexe d'assainissement qui s'équilibre comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
EXPLOITATION	15.000 F.	15.000 F.
INVESTISSEMENT	170.420 F.	170.420 F.

Budget primitif de 1997 - Fixation des taux d'imposition locale

Le C.M., sur proposition du maire décide à l'unanimité de reconduire pour 1997 les taux d'imposition locale qui sont donc de :

Taxe d'habitation :	7,44%
Taxe sur le foncier bâti :	7,54%
Taxe sur le foncier non bâti :	33,16%
Taxe professionnelle :	6,41%

Le C.M. approuve ensuite à l'unanimité le projet de budget primitif présenté par le maire et qui s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT :	596.073 F. en recettes et en dépenses
INVESTISSEMENT :	1.684.779 F. en recettes et en dépenses

----- Séance du 16 avril 1997 -----

Subventions

Le C.M. décide d'allouer les subventions suivantes

- Ecoles primaire et maternelle : 50 F par enfant pour le voyage de fin d'année
- Foyer rural de Luppy : 400 F.
- Ecole de musique de Rémilly : 250 F.
- Judo-Club de Pange : 50 F.
- C.C.L.I. de Solgne : 400 F.
- USEP de Metz-Sud : 150 F.
- Association des secouristes de Rémilly : 150 F.

Les subventions ont été calculées sur la base de 50 F par enfant participant aux activités. (sauf USEP et secouristes).

Loyer logement communal

Le C.M. décide de fixer le loyer du futur logement communal situé au-dessus de la future mairie à 22 F/m² et 11 F/m² pour les annexes. Le jardin situé à l'arrière sera laissé gracieusement à disposition du locataire.

Demande de subvention PALULOS

La rénovation de l'ancien presbytère comporte l'aménagement d'une mairie au rez-de-chaussée et d'un logement locatif à l'étage. Le C.M. décide de réaliser ces travaux en 1997 et sollicite à ce titre l'aide de l'Etat sous forme d'une subvention PALULOS ainsi qu'un prêt à taux bonifié.

Contrat de dératisation

Le C.M. accepte l'avenant au contrat de dératisation proposé par la Sté Laboratoires de l'Est.

----- Séance du 3 juillet 1997 -----

Etude intercommunale sur l'assainissement

Afin d'atteindre les objectifs fixés par loi sur l'eau de 1992, les collectivités locales sont amenées à réfléchir dès maintenant à la question de l'épuration des eaux usées.

Pour ce faire notre commune s'est associée avec 4 autres communes du même bassin versant : Aube, Bazoncourt, Sanry sur Nied et Sorbey à un groupe de réflexion composé des maires de ces communes plus des représentants de services techniques (D.D.E., D.D.A., Agence de l'Eau) et du Département de la Moselle.

Il ressort de ces discussions qu'il serait nécessaire de mener une étude dite diagnostique et topographique qui permettrait de faire un relevé précis des réseaux et des niveaux de pollutions enregistrés à différents moments de l'année.

Le C.M. décide à l'unanimité moins une voix d'entreprendre cette étude et de confier la maîtrise d'ouvrage à la commune d'Aube.

Plan d'occupation des Sols

Le maire présente au C.M., le projet de zonage tel qu'il résulte des travaux de la commission de révision du P.O.S. Le C.M. approuve ce plan de zonage et souhaite que les études complémentaires (notamment les annexes sanitaires) soit poursuivies par la D.D.E. sur ces bases.

Travaux d'aménagement de la mairie et du logement

Le maire indique au C.M. que l'appel d'offre en vue de la transformation de l'ancien presbytère a été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offre. En conséquence, un nouvel appel à la concurrence a été passé en vue de passer un marché négocié. Ce deuxième appel s'est avéré satisfaisant et les entreprises suivantes ont été retenues :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT TTC
Gros-oeuvre	LORECO (Voimhaut)	489.642,39 F.
Charpente-Couverture	CHEMI-TECHNIC (Metz)	134.967,31 F.
Cloisons Faux plafonds	SAINT-MARD (Marly)	77.194,09 F.
Menuiserie extérieure PVC	WIEDEMANN (Metz)	64.275,19 F.
Menuiserie intérieure bois	S.M.E. (Marly)	70.240,36 F.
Plomberie-Sanitaire	BOUCHEREZ (Metz)	21.050,73 F.
Chauffage-ventilation	BOUCHEREZ (Metz)	96.721,20 F.
Peinture - Revêt.sols	MORITZ (St-Julien)	88.291,18 F.
Carrelage -Faïences	S.B.H.F. (Retonfey)	33.814,43 F.
Electricité	SPIRCK et Fils (Metz)	90.722,40 F.

Le C.M. autorise le maire à signer les marchés et pièces annexes avec ces entreprises.

Abonnement Mosellane des eaux pour la future mairie

Le C.M. décide la reprise pour le compte de la commune du branchement existant à l'ancien presbytère afin d'éviter des frais qu'engendrerait un nouveau branchement. le maire est autorisé à signer le contrat avec la Sté Mosellane des Eaux.

Subvention centre aéré

Le C.M. décide comme les années précédentes de verser une subvention pour les enfants participant à un centre aéré. Désormais, cette participation sera calculée sur la base de 25 F. par jour avec un maximum de 10 jours par enfant. Cette participation est valable quel que soit le centre aéré choisi par les parents (Solgne, Rémilly ou autre).

Acquisition de terrain

Le C.M. décide d'acquérir un terrain situé rue de Luppy à coté d'une parcelle communale. ce terrain a vocation à être aménagé en lotissement communal dès que la révision du P.O.S. sera approuvée. Le C.M. demande à l'E.P.M.L. le portage financier de cette opération.

Virements de crédits

Le maire informe le C.M. qu'il est nécessaire de procéder à quelques ajustements du budget.

Le C.M. approuve les virements suivants :

- 5.000 F transférés de l'opération mairie à l'opération école
- 100 F. déduits en recettes au compte 673 (titres annulés) et en dépenses au compte 6064 (fournitures administratives).



P.O.S. : le point après la concertation

La procédure de révision de notre Plan d'Occupation des Sols suit lentement mais sûrement son cours. La période de concertation avec la population a permis d'amender le projet.

Une zone 2NA prévue au lieu-dit "Pré le maçon" a soulevé l'opposition d'une bonne partie des habitants demeurant autour de cette zone et la commission de révision a décidé de retirer cette proposition du projet.

Notons simplement qu'il eut été plus "constructif" que chacun des signataires vint en mairie pour prendre exactement connaissance de ce projet et donne ensuite son avis en toute connaissance de cause et non sur des "informations de seconde main". Mais soit ! Chacun s'exprime comme il le veut.

Quant au reste du projet, le plan de zonage est reproduit sur la page ci-contre. L'original, rappelons le, est toujours affiché en mairie.

Qu'y voyons nous ? Des zones 1NA qui devrait dégager une vingtaine de parcelles constructibles, une zone 2NA à la Haute-Beux (lieu-dit "Patural Renard ") qui est une zone à urbaniser dans le futur, quelques zones UBi (zones constructibles mais pour lesquelles un risque d'inondation peut exister et dans lesquelles il sera nécessaire de respecter une certaine cote lors de la construction), et pour le reste peu de changement si ce n'est la protection totale des zones ND qui deviennent totalement inconstructibles.

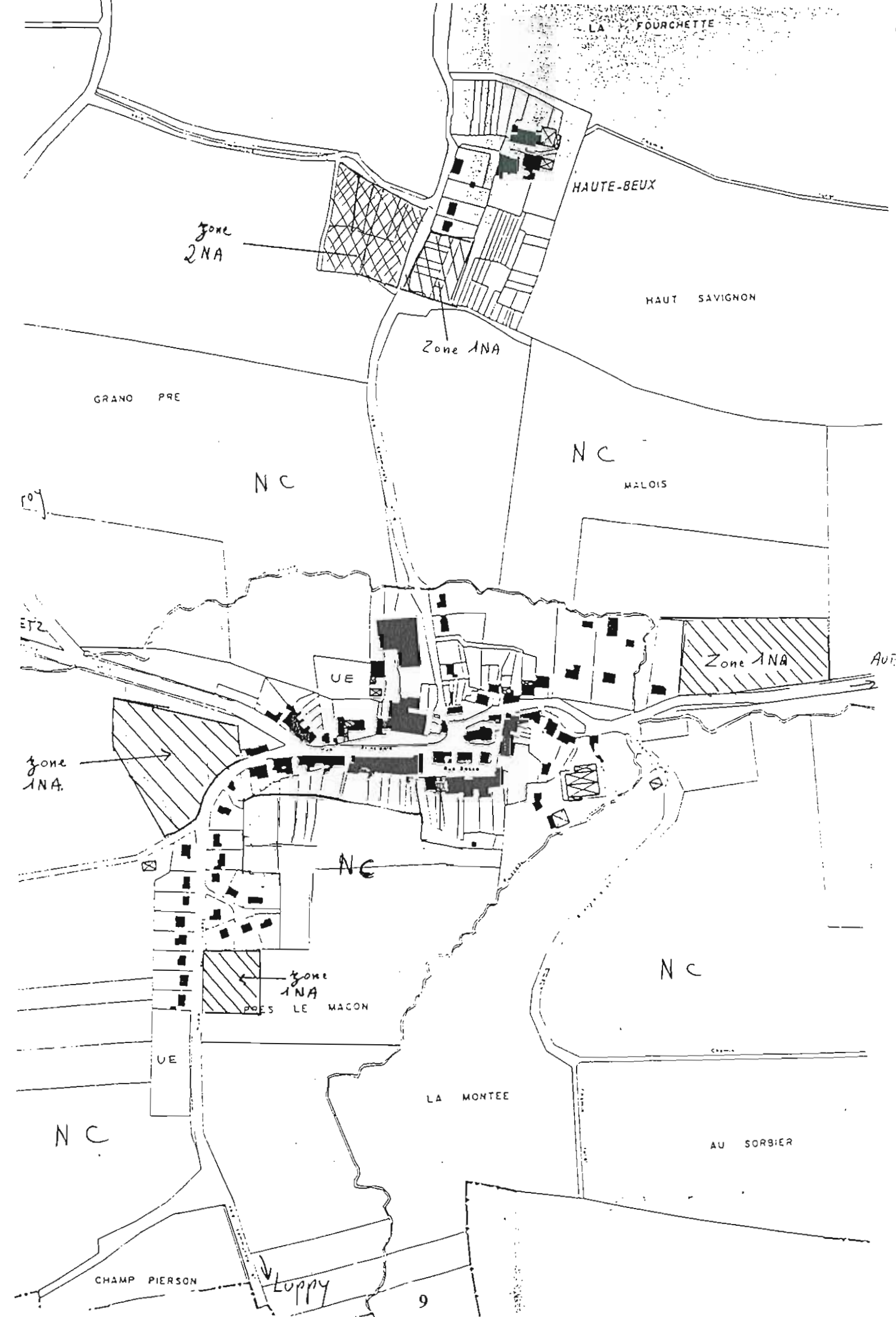
La suite de la procédure.

Dans quelques mois, les études complémentaires nécessaires à l'élaboration des zones 1NA seront terminées. Le conseil municipal sera alors appelé à arrêter définitivement le projet de P.O.S.

Le maire décidera alors l'ouverture d'une enquête publique au cours de laquelle, un commissaire enquêteur viendra en mairie recevoir les suggestions et remarques du public.

A l'issue de cette enquête, le commissaire rendra un rapport et fera part de ses observations. Le conseil municipal devra éventuellement prendre en compte ces remarques et approuver le P.O.S.

Les formalités de publicité légale achèveront enfin la procédure de révision du P.O.S. qui deviendra alors applicable.



FUTURE MAIRIE

Le coup d'envoi des travaux est donné

L'aménagement de la mairie dans l'ancien presbytère prenait tout doucement l'allure d'un serpent de mer. On en parlait beaucoup depuis des années, mais on ne voyait rien venir ! Cette fois ca y est. Le chantier va s'ouvrir le 21 juillet et devrait s'achever si tout se passe comme prévu, à la fin de cette année ou au début de 1998.

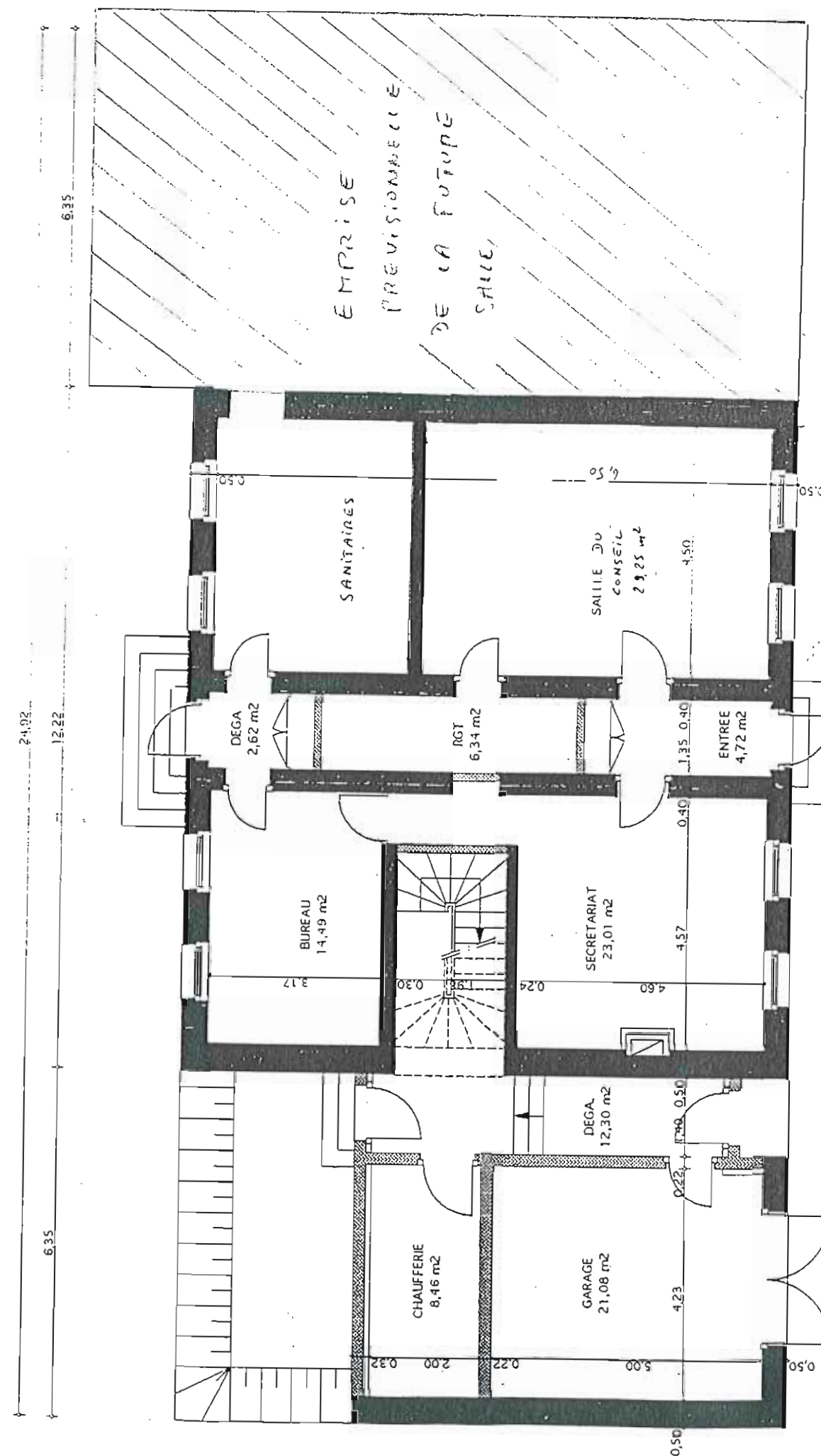
Le projet, dont chacun va maintenant pouvoir suivre concrètement l'évolution, est modifié par rapport à ce qui a été annoncé dans le numéro 3 de Beux-Info de juin 96. En effet, pour des raisons d'obtention de subvention et des règles de non cumul des financements de l'Etat et du Conseil général, la salle qui devait avoir une double vocation de salle du conseil et de foyer socio-éducatif est abandonnée. Dans un premier temps, une salle légèrement plus petite sera aménagée pour les besoins seuls de la mairie. Lors d'une deuxième phase, une salle avec divers aménagements sera réalisée à l'endroit où étaient prévus les sanitaires (sur la partie droite du bâtiment). Cette salle devrait bénéficier d'une subvention du conseil général à hauteur de 47% ce qui n'aurait pas été possible avec le projet précédent.

Un décalage d'un an qui permettra de réaliser un équipement mieux adapté et de bénéficier d'un financement plus avantageux !

Comme vous le voyez sur la plan ci-contre, le rez-de-chaussée va voir l'aménagement du secrétariat de la mairie, d'un bureau pour le maire, d'une salle du conseil et de divers rangements. Le premier étage auquel on accèdera par une entrée séparée, sera formé par un appartement à usage locatif de 3 chambres, séjour, cuisine, salle de bains et W-C. Un garage est également à disposition du locataire. L'ensemble du bâtiment sera équipé d'un chauffage central au fioul et parfaitement isolé.

La procédure d'appel d'offre, qui doit répondre au règlement du Code des marchés publics, a été plus longue que prévue. En effet le premier appel d'offre a été infructueux ; la plupart des lots étaient proposés par les entreprises à un prix supérieur à celui prévu par l'architecte. Une nouvelle mise en concurrence et quelques modifications au projet ont permis de réduire ces coûts et de les faire entrer dans le budget prévu par la municipalité. Le coût TTC de ces travaux sera de 1.167.000 F. auquel il faudra ajouter les honoraires de l'architecte et du contrôleur de sécurité.

PLAN REZ DE CHAUSSEE
PROJET 1/100



Les anciens à l'honneur autour d'une bonne table

Comme chaque année, les anciens de la commune se sont retrouvés autour d'une bonne table, à l'invitation du conseil municipal.

A la demande de quelques personnes, le traditionnel repas s'est tenu à une date plus avancée dans l'année. En effet, le début du printemps permet d'espérer un temps plus clément et de meilleures conditions de circulation que durant la période hivernale



Cette année, rendez-vous avait été donné à l'Auberge de Delme qui offre un cadre agréable et une cuisine de qualité. Pour couronner le tout, le soleil était de la partie.

Après avoir dégusté les différents mets proposés par le chef, les discussions sont allées bon train entre les différents participants. L'après-midi s'est déroulée dans une ambiance détendue à l'issue de laquelle a été prise la traditionnelle photo souvenir.

BROCANTE

Une première édition pleine de promesses

Dimanche 27 avril 1997 s'est tenue la première édition de la foire à la brocante - vide grenier organisée par l'Association de Beux. Cette manifestation a surtout rassemblé des semi-professionnels venus de différents endroits de la région. Quelques personnes de notre commune ont malgré tout profité de l'occasion pour offrir aux chalands, le bric à brac dont il n'ont plus l'utilité.

Remercions également certains de nos anciens qui ne voulant vendre eux-mêmes leurs vieilleries, en ont fait don à l' Association. Celle-ci avait installé un stand à côté de la buvette, et le soir venu, tous les objets avaient trouvé preneur.



Tout avait commencé dès 6 heures du matin ; déjà les acheteurs, des brocanteurs venus d'Alsace et de Meurthe et Moselle, étaient là, prêt à dénicher la bonne affaire avant tout le monde. Malheureusement, si les acheteurs étaient là, ce sont les vendeurs qui faisaient défaut ! ceux-ci ne sont arrivés que vers 7h30 de tous les alentours alors que nos concitoyens qui avaient prévu de vendre quelque chose se sont eux installés vers 9 heures. En tout, une trentaine de stands occupaient la rue principale.

Quelques animations comme les petites motos, un stand de gaufres, friandises et barbe à papa sont également venus mettre de l'animation.

Malgré un temps incertain, cette première manifestation de ce genre à Beux a connu une affluence satisfaisante dans l'après-midi. Sans être spécialement intéressé par l'achat d'objets d'occasion, ce fut l'occasion pour beaucoup d'entre nous de se retrouver entre amis à la buvette ou autour des étalages divers.

Lucie et François Cazala fêtent leurs noces d'or

Dimanche 8 juin, Lucie et François Cazala ont eu la joie de célébrer le cinquantième anniversaire de leur mariage qui eut lieu à Beux le 7 juin 1947.

Cette journée leur a permis de rassembler leur descendance ainsi que nombre de leurs parents et amis venus pour certains de l'autre bout de la France.

La journée débuta par une messe célébrée en l'église de Beux à l'issue de laquelle une petite réception fut organisée en mairie. Au cours de son discours, Monsieur le Maire rappela l'histoire de ce couple qui s'est formé suite aux évacuations ordonnées par l'occupant allemand lors de la dernière guerre.



Les jubilaires entourés de la famille et des amis à la sortie de l'église.

Ces évacuations de populations civiles conduisirent bon nombre de familles lorraines à l'autre bout du pays et notamment pour les habitants de Beux, dans trois petits villages des Pyrénées-Atlantiques situés entre Pau et Lacq : La Bastide-Césarac, Artix et Castède-Candau.

C'est dans ce premier village que Lucie Bastien et François Cazala font connaissance. De fil en aiguille, nos deux tourtereaux décident d'unir leurs destinées et remontent à Beux pour passer devant M. le Maire.

Les conditions difficiles de l'époque ne permettent pas d'organiser une véritable noce. Les années passent consacrées à la vie professionnelle avec ses déménagements successifs du fait de la profession de François.

27 années de carrière militaire qui le conduisent de la France à l'Indochine, puis c'est l'entrée dans la vie civile à Pau où il travaille dans une usine de mécanique générale en tant que pointeau jusqu'en 1983 quand sonne l'heure de la retraite.

A ce moment, la petite famille décide de revenir s'installer à Beux où ils jouissent depuis d'une retraite paisible.



M. le Maire félicite les époux au nom de la municipalité

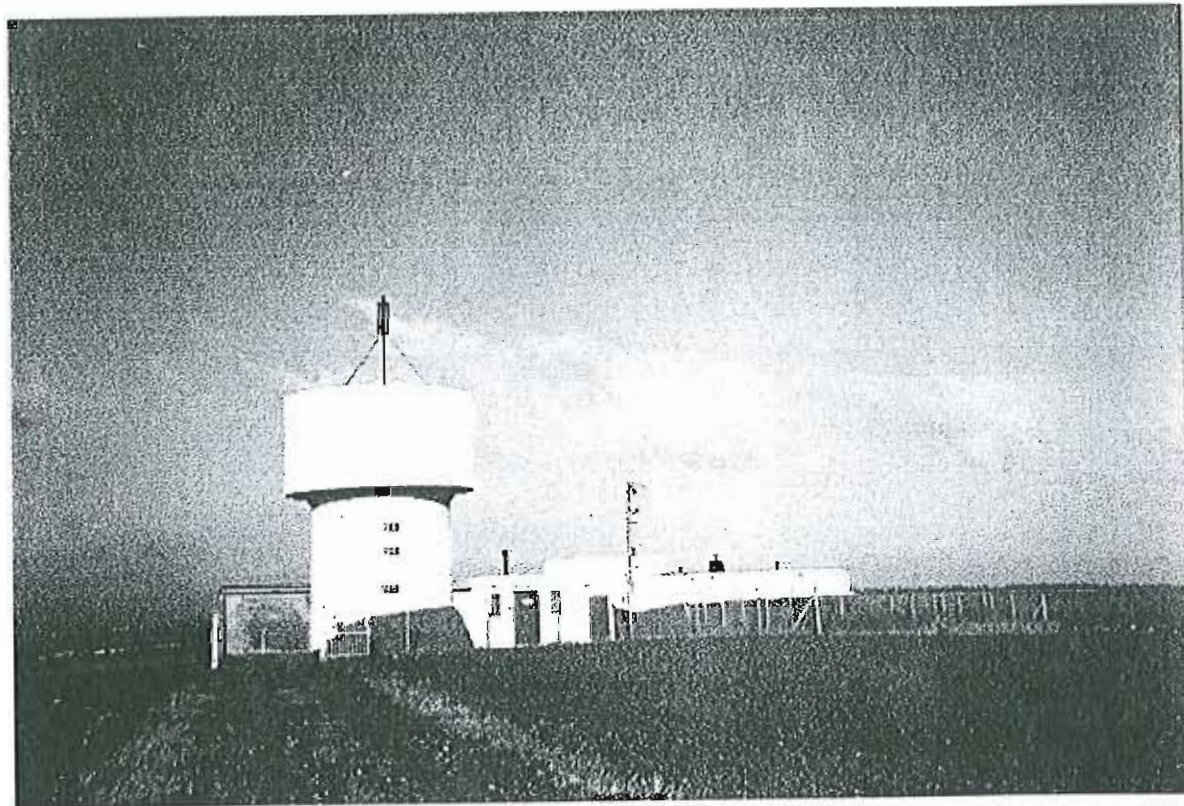
Après son discours, le Maire remis aux "jeunes mariés" un cadeau et un bouquet de fleurs avant de les inviter à partager le verre de l'amitié avec les présents.

La journée se poursuivit par un repas organisé à la salle des fêtes de Béchy, après quoi chacun se donna rendez-vous pour les noces de diamant !

Itinériss : relais et château...d'eau

Il y a quelques mois, FRANCE TELECOM a déposé en mairie une déclaration de travaux en vue de l'installation d'un relais Itinériss sur le château d'eau de Beux. De quoi s'agit-il ?

Le développement actuel des téléphones portables nécessite d'avoir sur l'ensemble du territoire, un réseau d'antennes (relais) capables de relier les téléphones mobiles ou portables au réseau téléphonique traditionnel par la voie d'ondes hertziennes.



Afin d'obtenir le maximum d'efficacité, ces antennes sont installées sur les points les plus hauts d'une région. Pour couvrir le sud-est de l'agglomération messine, des antennes sont prévues à Rémilly, Laquenexy, Herry, Goin et Beux. Ces sites sont choisis soit en fonction de la présence d'une population assez dense dans les environs, soit en raison de la présence de structures existantes déjà bien placées (châteaux d'eau notamment).

Bientôt, nous pourrons donc voir "pousser" une antenne sur la tour du château d'eau de Beux. Les travaux de liaison au réseau sont terminés et ce relais devait être opérationnel début août améliorant ainsi la couverture de notre secteur.

NOUVELLES DES ECOLES

Ecole maternelle . Probable fermeture d'une classe sauf si...

Comme l'ont appris les parents d'élèves en avril dernier, la diminution des effectifs en maternelle met en question le maintien de 2 classes dans l'école maternelle de Luppy-Beux. En effet, les effectifs prévus pour la rentrée 97 seront de 29 enfants d'après les comptages les plus optimistes. Cette prévision a d'ores et déjà entraîné le " gel " d'une classe pour la prochaine rentrée.

Que signifie gel d'une classe ?

Cela signifie qu'une inspectrice va venir à plusieurs reprises pendant quelques semaines, à partir de la rentrée pour effectuer un comptage des enfants présents. Si l'effectif est supérieur ou égal à 30, les deux classes seront maintenues. Si l'effectif est inférieur à 30, une classe sera supprimée.

Cette suppression entraînerait l'obligation pour des raisons matérielles de ne plus accueillir les tout-petits (c'est à dire les enfants nés en 95). De plus, l'accueil des petits l'après-midi serait conditionné par le maintien d'une aide maternelle en contrat CES ainsi que des locaux de la deuxième classe pour la sieste.

Tout va donc se jouer à la rentrée à un enfant près !

Il est donc très important pour nos écoles que tous les parents scolarisent les enfants devant fréquenter la maternelle dès le premier jour. De plus, toute absence devra être dûment justifiée par un certificat médical sinon l'inspectrice ne comptera pas l'enfant comme faisant partie des effectifs.

Il est également important de savoir que seuls les enfants inscrits avant la rentrée scolaire seront pris en compte. Mme CARDON, directrice de l'école maternelle, se tient à la disposition de parents qui souhaiteraient encore inscrire un enfant pendant les vacances suite à un emménagement dans la commune.

Parents, enseignants et élus : nous devons tous nous mobiliser et nous faire entendre pour le maintien des deux classes dans notre maternelle.

Rappel de civisme

Le maire tient à signaler que des efforts ont été faits par certains notamment en ce qui concerne la divagation des chiens. Cependant, quelques maîtres irrespectueux continuent à laisser courir leur compagnon à quatre pattes dans tout le village. Rappelons nous que le fait de vivre à la campagne ne dispense pas de respecter quelques règles élémentaires de savoir vivre envers ses concitoyens.

Petite annonce

Apprenti paysagiste cherche petits travaux à effectuer chez des particuliers
Tonte - Taille d'arbres et arbustes - Entretien de jardins - Travaux divers etc...

S'adresser à **Stéphane GANDAR**

11, Rue de Luppy à Beux Tél : 03.87.57.76.07

Concours des maisons fleuries



De nombreux particuliers fleurissent, avec beaucoup de goût, façades et abords: pour qu'ils soient chaque année plus nombreux, plusieurs concours sont organisés.

Le concours départemental des maisons et villages fleuris

organisé par le Comité départemental du tourisme:

Les inscriptions individuelles ont été enregistrées jusqu' au 16 JUIN.

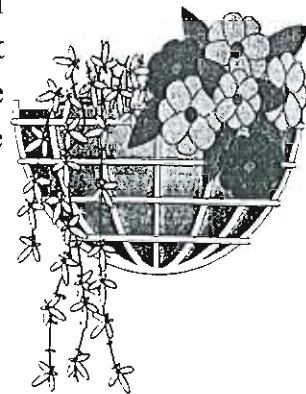
Le concours cantonal : "Canton de Pange fleuri"

organisé par l'Amicale des Maires et Adjointes du canton:

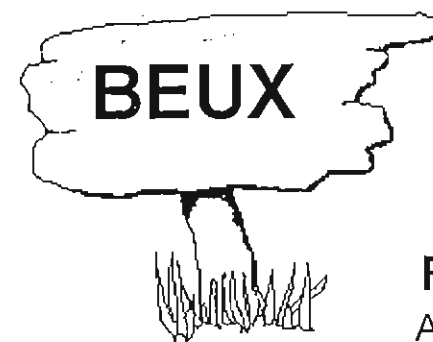
2 catégories sont instituées: - façades, fenêtres et balcons fleuris
- ensemble fleuri.

La commission communale sélectionne un maximum de 3 immeubles par catégorie.

L'adresse et le nom des propriétaires retenus sont transmis pour le 15 juillet au responsable de secteur. La commission de secteur, lorsqu'elle dispose de tous les éléments se déplace dans les villages et établit un classement pour chaque catégorie. La liste des lauréats est transmise au jury cantonal qui se rend dans chaque commune où demeure un lauréat possible et établit un classement définitif des primés. La remise des prix se fait à l'issue de l'assemblée générale de l'Amicale des Maires et Adjointes du canton de Pange.



ASSOCIATION DE BEUX



Calendrier des manifestations
2ème semestre 1997

13 juillet 97

Feu de joie route de Metz

Animation - Buvette - Casse-croûte

(en remplacement du feu de la St-Jean annulé en raison du mauvais temps)

* * *

6 - 7 septembre 1997

Fête patronale

Animations diverses - Petites motos - Jeu de quilles

Buvette - Casse-croûte

* * *

Début Décembre 1997

Visite de St-Nicolas

à la salle des fêtes d'Orny

(la date précise sera annoncée par un tract dans les boîtes à lettres)

**Une fête du sport intercommunale va être organisée
vers la fin septembre ou début octobre 97 entre les communes
d'Ancerville, Aube, Bazoncourt, Beux, Lemud, Sanry sur Nied et
Sorbey.**

Au programme : marche, vélo, V.T.T., pétanque, tennis etc...

Un tract diffusé dans les boîtes vous indiquera les modalités précises pour participer à cette première grande manifestation intercommunale dans notre secteur.

CALENDRIER DES MESSES DOMINICALES DANS LE SECTEUR DE SOLGNE
-o-

J O U R	SOLGNE	BUCHY	SAILLY ACH.	SECOURT	LIEHON	BEUX
Sam. 5 JUILLET					20 h	
Dim. 6 "	11 h		10 h			
Sam. 12 "				20 h		
Dim. 13 "	11 h ADAP	11 h				10 h
Sam. 19 "			20 h			
Dim. 20 "	11 h				10 h	
Sam. 26 "						20 h
Dim. 27 "	11 h			10 h		
Sam. 2 AOUT					20 h	
Dim. 3 "	11 h		10 h			
Sam. 9 "				20 h		
Dim. 10 "	11 h ADAP	11 h				10 h
Jeu. 14 "					20 h	
Ven. 15 "	11 h			20 h		
Dim. 17 "	11 h					
Dim. 24 "	11 h					
Sam. 30 "		20 h				
Dim. 31 "	11 h		10 h ADAP			
Sam. 6 SEPTEMBRE					20 h	
Dim. 7 "	11 h		10 h			
Sam. 13 "				20 h		
Dim. 14 "	11 h ADAP	11 h				10 h
Sam. 20 "			20 h			
Dim. 21 "	11 h				10 h	
Sam. 27 "						20 h
Dim. 28 "	11 h			10 h		
Sam. 4 OCTOBRE					19 h	
Dim. 5 "	11 h		10 h			
Sam. 11 "				19 h		
Dim. 12 "	11 h ADAP	11 h				10 h
Sam. 18 "			19 h			
Dim. 19 "	11 h				10 h	
Sam. 25 "						19 h
Dim. 26 "	11 h			10 h		

BAPTEMES : Les parents qui prévoient faire baptiser leurs enfants dans les prochains mois sont invités à participer à l'une des réunions suivantes :

- Mercredi 9 juillet 1997 à 20 h 30 au presbytère de SOLGNE
- Mercredi 6 août 1997 à 20 h 30 au presbytère de SOLGNE
- Mercredi 10 septembre à 20 h 30 au presbytère de SOLGNE
- Mercredi 15 octobre 1997 à 20 h 30 au presbytère de SOLGNE.

MES CONGES : Je les prendrai du 16 au 30 août 1997. En conséquence :

- Il n'y aura pas de messe en semaine.
- J'assurerai cependant les messes dominicales les 17 et 24 août.
- En principe je serai présent au presbytère tous les jours à partir de 20h00, sauf du 25 au 29 août (je participerai à une retraite à Bitche). En cas d'urgence vous pourrez vous adresser au P. Guy à Louvigny (Tél. 03 87 69 74 0)

PAGE PRATIQUE

VOTRE MAIRIE ET SON ORGANISATION

Mairie : 22, Rue principale 03.87.57.64.30

Permanence du secrétariat : **Lundi de 17 h 30 à 19 h.**
Jeudi de 18 h 30 à 20 h.

Maire : M. Bernard GUITTER 19, Rue de Luppy 03.87.57.61.47
Adjoints : M. Claude JOLY 3, Rue principale 03.87.57.73.84
M. Philippe LEROY 27, Rue principale 03.87.57.77.17

Secrétaire de mairie : M. Daniel SZYSKOWSKI

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (Regroupement pédagogique avec Luppy)

Maternelle (2 classes à Luppy) Directrice Mme CARDON
Ecole de Beux (1 classe : CE 2 + CM1) Directrice Mme MORLOT
Ecole de Luppy (2 classes : CP+CE1, CMI+CM2) Directrice Mme NOWICKI

OU S'ADRESSER POUR ...

Urbanisme : s'adresser en mairie ou D.D.E. ci-dessous
D.D.E. Metz-Pange 15 ter, rue des alliés à METZ 03.87.57.57.57
Eau : Sté Mosellane des Eaux à Metz 03.87.66.26.57
Electricité : U.E.M. Boulevard du Pontiffroy à Metz 03.87.34.44.44
Poste : Bureau de poste de Rémilly Rue de la gare à Rémilly 03.87.64.64.64
Perception : Trésorerie de Rémilly, 1 rue du parc à Rémilly 03.87.64.60.47
Assistante sociale : Centre médico social de St-Julien les Metz 03.87.75.05.10
A.N.P.E. : Agence Place St-Nicolas à Metz 03.87.75.92.60

URGENCES

Gendarmerie : Brigade de Rémilly 03.87.64.61.00 ou le 17
Pompiers : Centre de secours de Rémilly 03.87.64.73.33 ou le 18

DIVERS MAIS UTILE

Collecte des ordures ménagères : Lundi matin à partir de 7 h.
Déchetterie de Rémilly (sur la route de Béchy) Lundi au vendredi de 14 h à 18 h
Samedi de 10 h à 18 h.

EGLISE ET COMMUNAUTE RELIGIEUSE

Culte catholique : Presbytère de Solgne Père SCHWEITZER 03.87.57.71.28
Conseil de Fabrique : Président (poste actuellement vacant)

LOISIRS

Association de Beux Président : M. Alain ANTOINE 03.87.57.76.23